



28-2026

DELIBERATION N°7
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 31/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-six le 31/03/2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 30/03/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne JUQUEL, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, Fabien DUPERON.

Absents excusés : David-Alexandre VIALON (pouvoir Fabien DUPERON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : délégué conseil d'école.

M. le Maire informe le conseil municipal :

Qu'il est nécessaire de désigner des titulaires chargés de représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école de la commune de St-Georges-Haute-Ville.

À la suite d'appel de candidatures, deux personnes souhaitent représenter la commune au sein du conseil d'école de la commune.

M. le Maire demande qui est intéressé pour cette mission.

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité
De désigner comme délégués pour le conseil d'Ecole Johanne BIBARNAA et Gaëtan FAVERGEON.
Le maire pourra être également présent.**

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

31/03/2026

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 07 /04/2026

La secrétaire,



Le maire atteste que la présente délibération sera
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Publiée et mise en ligne à compter du 07 /04/2026
042-214202285-20260331-delib7-cm5-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

31/03/2026